
Résumé du rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur la prise de Toulon, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Résumé du rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur la prise de Toulon, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 265-268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37392_t1_0265_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ment du royaume de Louis XVII. Les troupes de la République occupent en ce moment tous les postes; deux explosions qui se sont manifestées nous ont fait craindre quelques embûches : nous différons de faire entrer l'armée jusqu'après la visite de tous les magasins à poudre.

« Nous nous occuperons dans le jour des mesures à prendre pour venger la liberté et les braves républicains morts pour la patrie. L'escadre ennemie n'est pas encore sans inquiétude; les vents la contrarient, elle peut être forcée de rentrer sous la portée de nos batteries. La place a été bombardée depuis hier à midi jusqu'à dix heures, ce qui a précipité la fuite des ennemis et des habitants criminels. On a trouvé 200 chevaux espagnols, sellés et bridés, qui n'ont pu être embarqués : l'embarquement s'est fait en désordre; deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries. Pour peu que le temps prolonge la traversée de l'escadre, il est impossible qu'elle n'éprouve les plus grands fléaux, tous les bâtiments étant remplis de femmes, et l'ennemi ayant à bord 5,000 malades au moins. A demain d'autres détails.

« *Signé* : FRÉRON, ROBESPIERRE,
RICORD, SALICETTI. »

*Fouché à Collot-d'Herbois, son collègue
et son ami.*

« Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices.

« La guerre est terminée, si nous savons mettre à profit cette mémorable victoire. Soyons terribles pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels; anéantissons dans notre colère, et d'un seul coup, tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir en rois.

« Exerçons la justice à l'exemple de la nature, vengeons-nous en peuple; frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté.

« Que de toutes parts les perfides et féroces Anglais soient assaillis; que la République entière ne forme qu'un volcan qui lance sur eux la lave dévorante; que l'île infâme qui produisit ces monstres qui n'appartiennent plus à l'humanité, soit à jamais ensevelie sous les flots de la mer.

« Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre.

« Que Pitt assemble donc le Parlement britannique; que George demande maintenant des subsides aux communes indignées; qu'il leur présente le tableau de leurs victoires ministérielles à Dunkerque, à Saint-Malo et à Toulon; qu'il ouvre donc ce Parlement tant retardé, et qu'il leur dise : « L'or qu'on a dépensé coûte tant d'infamies, le sang qui a coulé coûte tant de trahisons »; et peut-être enfin le peuple anglais se rappellera ce qu'il fut un jour, avant qu'un audacieux usurpateur ne lui redonnât le fléau de la royauté. »

« Le comité me charge de vous présenter le projet de décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public, décrète :

« Art. 1^{er}. L'armée de la République, dirigée contre Toulon, a bien mérité de la patrie.

« Art. 2. Il sera célébré, dans toute l'étendue de la République, une fête nationale, le 1^{er} décadi qui suivra la publication du présent décret dans chaque commune.

« La Convention nationale assistera tout entière à cette cérémonie civique.

« Art. 3. Les représentants du peuple près l'armée victorieuse à Toulon sont chargés de recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la prise de cette ville rebelle, et de les remettre à la Convention nationale.

« Art. 4. Ils décerneront, au nom de la République, des récompenses aux braves citoyens de cette armée qui se sont fait remarquer par de grandes actions.

« Art. 5. Le nom infâme de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

« Art. 6. — Les maisons de l'intérieur de cette commune seront rasées. Il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre, de la marine, des subsistances et approvisionnements de la République.

« Art. 7. La nouvelle de la prise de Toulon et le présent décret seront portés aux armées et aux départements par des courriers extraordinaires. »

(Ce projet de décret a été adopté.)

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Barère, au nom du comité de Salut public.

(1) *Moniteur universel* [n° 95 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 382, col. 2]. Nous avons cru devoir reproduire en entier le rapport de Barère parce qu'il présente quelques légères variantes avec le texte imprimé par ordre de la Convention. D'autre part le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 462, p. 54) rend compte du rapport de Barère dans les termes suivants :

COMPTE-RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

ROMME. Nous sommes tous dans l'attente des nouvelles de Toulon. (*Le peuple exprime son impatience par les plus vifs applaudissements.*) Je demande que le comité de Salut public communique à l'instant les nouvelles qu'il a pu recevoir.

CAMBON. Avant de me rendre à la Convention, j'ai passé au comité de Salut public et je m'y suis assuré que l'affaire de Toulon est vraie.

La plus vive joie éclate par des transports et des acclamations.

BARÈRE arrive pour faire le rapport. Il monte à la tribune aux cris répétés de : *Vive la République ! vive la Convention ! vive la Montagne !*

(*Suit un résumé du rapport de Barère.*)

La Convention adopte au milieu des plus vifs applaudissements le projet de décret.

BARÈRE présente ensuite un projet d'adresse aux armées, que la Convention adopte

(*Suit le texte de l'adresse que nous avons insérée plus haut, p. 259 d'après le procès-verbal.*)

Citoyens, les armes de la République ont encore triomphé. Pendant que nous décrétions des récompenses nationales pour les succès de l'armée contre Toulon, nous ne pensions pas qu'elles étaient déjà méritées. C'est ainsi que les âmes libres s'étendent d'une extrémité de la République à l'autre. Les intrigants coalisés du dehors sont chassés; les intrigants coalisés de l'intérieur sont vaincus; la coalition des brigands couronnés avait médité de paralyser la puissance nationale sur les mers. La vente honteuse de Toulon, la corruption semée dans Brest, et l'emparement de Dunkerque étaient leurs points d'appuis. Mais les représentants du peuple ont conservé la commune de Brest à elle-même, à la République. Les Anglais ont lâchement fui devant Dunkerque. La Nation française, indignée de tant de trahisons, a tenté un dernier effort contre les infâmes Toulonnais. Ainsi donc l'Anglais a échoué à Dunkerque, à Saint-Malo, à Grandville, à Cherbourg, à Brest, à Bordeaux, à Marseille et à Toulon. Ainsi donc la Méditerranée est reconquise. Le canal de navigation du commerce français est enfin libre. Le canon victorieux tiré contre l'Espagnol fugitif et l'Anglais destructeur a déjà retenti aux Dardanelles et dans toute l'Italie. La Corse sera délivrée de l'ambition vénale des paolistes et les subsistances assurées rendront enfin à tout le Midi l'énergie qu'il n'aurait jamais dû perdre. Les subsistances, voilà la grande conquête de Toulon. Ainsi disparaissent à la fois la famine et la calomnie, les intrigants et les diffamateurs. Encore hier, les aristocrates dans leurs salons dorés, annonçaient de prétendus revers sur le fort de Lamalgue; des intrigants exhalaient leur hypocrite douleur. On décriait les représentants; des mouvements désordonnés et contradictoires étaient imprimés à l'opinion publique; des terreurs étaient répandues. L'esprit public menaçait d'une dégradation sensible.

Citoyens, le génie de la liberté a d'un coup effacé tous ces obscurs ennemis, tous ces vils intrigants qui trafiquent des fausses nouvelles et des fausses terreurs; tous ces corrupteurs du peuple qui l'égarent ou l'exaspèrent en sens divers, vont disparaître avec leurs motions insensées et leurs nouvelles particulières. Heureusement cette tourbe d'intrigants n'a pu parvenir assez tôt jusqu'aux frontières de la Méditerranée. Nous n'avons eu des succès à la Vendée que lorsque les intrigants ont disparu. Nous n'avons eu des succès à Toulon que lorsqu'on s'est rallié autour d'un arrêté sorti du centre du gouvernement. Pour les terrasser, il me suffira de vous apprendre les détails que nous recevons. Lire ces lettres, c'est lancer la foudre contre les aris-

Un Membre. Je demande que cette heureuse nouvelle soit notifiée sur-le-champ à la commune de Paris; afin qu'elle la fasse répandre aussitôt dans toutes les sections.

On lit une lettre de Fréron à Moyse Bayle. Elle renferme de nouveaux détails.

BARÈRE annonce une lettre de Marseille. Il la lit. Elle renferme le récit des traits de bravoure qui ont illustré un grand nombre de soldats républicains.

La Convention approuve les promotions faites par le représentant du peuple sur le champ de bataille. Il se plaignait de ne pouvoir élever au grade d'officier les soldats qui s'étaient distingués à ses côtés, parce que la loi l'en empêchait. La Convention l'autorise à y déroger.

toocrates, les hypocrites et les contre-révolutionnaires.

Les représentants du peuple auprès de l'armée dirigée contre Toulon, au comité de Salut public. Au quartier général d'Ollioules, le 28 frimaire.

« Nous vous avons annoncé, citoyens collègues, que le résultat de l'affaire du 10 n'était que l'avant-coureur de plus grands succès. L'événement vient de justifier notre prédiction.

« En conformité de votre arrêté, toutes les mesures avaient été prises pour que les brigands qui s'étaient lâchement emparés de l'infâme Toulon, en fussent bientôt chassés avec ignominie.

« Nous n'avons pas perdu un seul instant, et avant même que toutes les forces attendues fussent réunies, nous avons commencé notre attaque; elle a été principalement dirigée sur la redoute anglaise dominant les forts de l'Aiguillette et de Balagnier, défendue par plus de 3,000 hommes, 20 pièces de canon et plusieurs mortiers.

« Les ennemis avaient épuisé les ressources de l'art pour la rendre imprenable; et nous vous assurons qu'il est peu de forts qui présentent une défense aussi imposante, aussi inexpugnable que cette redoute. Cependant elle n'a pu tenir à l'ardeur et au courage des braves défenseurs de la patrie. Les forces de cette division, sous les ordres du général Laborde, et où le général Dugommier s'est honorablement distingué, ont attaqué la redoute à 5 heures du matin, et à 6 heures le pavillon de la République y flottait. Si ce premier succès coûte à la patrie environ 200 hommes tués et plus de 500 blessés, l'ennemi y a perdu toute sa garnison dont 500 hommes sont prisonniers, parmi lesquels on compte 8 officiers et un principule napolitain.

« La malveillance n'avait rien négligé pour faire manquer cette importante expédition; mais distribués dans les différentes colonnes, nous avons rallié ceux qu'on avait effrayés un instant. A notre voix, au nom de la liberté, au nom de la République, tous ont volé à la victoire et la redoute anglaise, et les forts de l'Aiguillette et de Balagnier ont été emportés de vive force.

« La prise de cette redoute, dans laquelle les ennemis mettaient tout leur espoir, et qui était pour ainsi dire, le boulevard de toutes les puissances coalisées, les a dérouterés; effrayés de ce succès, ils ont abandonné, pendant la nuit, les forts de *Malbosquet* et du *Pomet*; ils ont fait sauter le dernier de désespoir; ils ont aussi évacué les redoutes rouge et blanche, la redoute et le fort *Pharon*; ils ont pris des mesures pour mettre leur flotte à l'abri de nos canons et de nos bombes qui n'ont cessé de les accabler.

« La flotte est dans ce moment hors de la grande rade; les ennemis ont embarqué beaucoup de Toulonnais et la plus grande partie de leurs forces; ils ont pourtant laissé des troupes au fort *Lamalgue*, et dans la ville, pour protéger leur retraite. Nous sommes maîtres de la Croix des signaux, du fort *l'Artigue* et du cap *Brun*. Nous espérons que dans la nuit nous serons maîtres du fort de *Lamalgue*, et demain nous serons, dans Toulon, occupés à venger la République.

« Plus de 400 bœufs, des moutons et des cochons, seules troupes que le pape ait envoyées avec quelques moines, des fourrages, des provi-

sions de toutes espèces, des tentes, tous les équipages que les ennemis avaient dans leurs forts et redoutes, et plus de 100 pièces de gros calibre sont en notre pouvoir. Nous vous donnerons sous peu de jours l'état de ceux qui se sont le plus distingués, et à qui nous aurons accordé des récompenses. Vous verrez par cet état que nous avons tiré de la division de Nice toutes les forces qui se trouvaient disponibles, que nous n'avions rien négligé pour prendre cette ville à jamais exécrable. Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon. Nous ne vous avons pas écrit plus tôt par la raison qu'étant à cheval depuis plusieurs jours et plusieurs nuits, tous nos moments ont été tellement employés, que nous n'avons pu disposer d'un seul pour vous écrire.

*Signé : RICORD, FRÉRON et
ROBESPIERRE jeune.*

P. S. Notre collègue Barras, qui se trouve à la division commandée par le général Lapoype, nous a annoncé la prise de vive force de toutes les hauteurs de la montagne de Pharon, et de l'évacuation de la redoute du fort de ce nom, et de 80 prisonniers, y compris un lieutenant-colonel anglais. Il vous fera part des succès que cette division a obtenus, et qui sont le résultat et l'exécution du plan arrêté par le comité de Salut public. En un mot, l'attaque générale a été si bien combinée, que, dans vingt-quatre heures, tous les postes ont été attaqués et occupés par les deux divisions de l'armée de la République.

« Salut et fraternité. »

Les représentants du peuple envoyés par la Convention près l'armée dirigée contre Toulon. — Au quartier général d'Ollioules, le 29 frimaire.

« La ville infâme offre en ce moment le spectacle le plus affreux. Les féroces ennemis de la liberté ont mis le feu à l'escadre avant de s'enfuir; l'arsenal est embrasé, la ville est presque déserte : on n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleversement du royaume de Louis XVII. Les troupes de la République occupent en ce moment tous les postes; deux explosions qui se sont manifestées, nous ont fait craindre quelque embûche. Nous différons de faire entrer l'armée jusqu'après la visite de tous les magasins à poudre. Nous nous occuperons, dans le jour, des mesures à prendre pour venger la liberté et les braves républicains morts pour la patrie. L'escadre ennemie n'est pas encore sans inquiétude; les vents la contrarient, elle peut être forcée de rentrer sous la portée de nos batteries. La place a été bombardée depuis hier à midi jusqu'à 10 heures, ce qui a précipité la fuite des ennemis et des habitants criminels. On a trouvé 200 chevaux espagnols sellés et bridés, qui n'ont pu être embarqués. L'embarquement s'est fait en désordre; deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries : pour peu que le temps prolonge la traversée de l'escadre, il est impossible qu'elle n'éprouve les plus grands fléaux; tous les bâtiments étant remplis de femmes, et l'ennemi ayant à bord 5,000 malades au moins. A demain d'autres détails.

*« Signé : FRÉRON, ROBESPIERRE,
RICORD, SALICETTI. »*

(A cet endroit le Moniteur reproduit la lettre du citoyen Soulet, qui fut lue par Guffroy et que nous avons insérée plus haut, page 255)

« Les brigands ont fait des désastres en fuyant : c'est ainsi que les bêtes féroces marquent toujours leur pas par des destructions; mais les bois des émigrés, l'activité des marins, la réquisition des ouvriers, les richesses des aristocrates, nous redonneront bientôt une marine formidable.

« Jamais armée ne s'est conduite avec autant d'héroïsme : les représentants du peuple marchaient à la tête des colonnes républicaines. Salicetti et Robespierre jeune, le sabre nu à la main, ont indiqué aux premières troupes de la République le chemin de la victoire, et ont monté à l'assaut. Ils ont donné l'exemple du courage : Ricord était aussi à la tête d'une colonne. La pluie, le temps le plus affreux, n'ont pu ralentir un instant l'ardeur des représentants du peuple et des armées républicaines. Vous décréterez donc unanimement que l'armée dirigée contre Toulon a bien mérité de la patrie. »

(Toute l'Assemblée se lève en criant : Oui ! oui !)

Le Président met aux voix la proposition.

Elle est décrétée par une acclamation unanime au bruit des applaudissements des spectateurs.

Barère. Depuis longtemps le peuple vous demande des fêtes civiques. Quelle plus belle circonstance s'est présentée aux législateurs pour décréter une fête nationale ! C'est là, c'est au milieu du peuple, en présence de la justice impartiale et souveraine, que les représentants près de Toulon doivent distribuer les couronnes civiques et les récompenses nationales aux soldats de la République, qui ont fait des actions héroïques. Nous ne vous proposerons aucune récompense particulière pour les représentants du peuple. Avoir rempli son devoir est notre plus belle récompense. Mais ce n'est pas assez en révolution de décerner des récompenses, il faut aussi infliger des peines. Il faut que les noms des villes rebelles disparaissent avec les traîtres, comme une vile poussière. Le nom de Toulon sera donc supprimé.

Il faut que la conquête des montagnards sur les Brissotins qui avaient vendu Toulon soit imprimée sur le lieu où fut Toulon. Il faut que la foudre nationale écrase toutes les maisons des marchands Toulonnais. Il ne doit plus y avoir qu'un port et des établissements nationaux et nombreux pour le service des armées, des flottes des escadres, et pour les subsistances et les approvisionnements. Si nous avions fait de tels exemples sur plusieurs villes rebelles, Valenciennes ne serait pas au pouvoir de l'ennemi.

Peuple, c'est ton bras qui a reconquis le port pour ton commerce, les établissements publics pour tes subsistances ! C'est au prix de ton sang, c'est au bruit de tes exploits, que tu as repris les greniers d'abondance de l'Italie. De l'union, du courage, et la liberté ne sera point affamée.

Mais qu'ils ne soient pas méconnus les services que tes représentants ne cessent de rendre dans leur mission. J'ai vu le moment où l'opinion allait faiblir, ou des représentants courageux étaient presque dénoncés par une aristocratie prétendue patriotique.

Eh bien ! apprenez que la destruction de Lyon et que les cadavres des traîtres ont porté l'épouvante dans l'armée des Espagnols et des Anglais,

et fait naître les remords dans l'âme vénale des Toulonnais. Le canon de Lyon a retenti dans la redoute anglaise. Ils fuient, mais les vents les contrarient. (*On applaudit.*) Voici la lettre que Fouché nous écrit.

Fouché, à Collot-d'Herbois, son collègue et son ami, membre du comité de Salut public.

« Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices.

« La guerre est terminée et nous savons mettre à profit cette mémorable victoire; soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels; anéantissons dans notre colère et d'un seul coup tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir en rois.

« Exerçons la justice à l'exemple de la nature, vengeons-nous en peuple, frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté.

« Que de toutes parts les perfides et féroces Anglais soient assaillis; que la République entière ne forme qu'un volcan qui lance sur eux la lave dévorante; que l'île infâme qui produisit ces monstres qui n'appartiennent plus à l'humanité, soit à jamais ensevelie sous les flots de la mer!

« Adieu, mon ami, les larmes de la joie coulent de mes yeux, elles inondent mon âme. Le courrier part; je t'écirai par le courrier ordinaire.

« Signé : FOUCHÉ.

« P. S. Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre. Des courriers extraordinaires vont partir dans le moment pour donner la nouvelle aux armées.

« Que l'honorable William Pitt assemble donc maintenant le parlement britannique; que George demande des subsides aux communes indignées. Qu'ils leur présentent le tableau de leurs victoires ministérielles à Dunkerque, à Saint-Malo et à Toulon : (*On applaudit.*) qu'ils ouvrent donc ce parlement tant retardé, tant prorogé, et qu'ils lui disent confidentiellement l'or qu'ont dépensé tant d'infâmies, le sang qu'ont coûté tant de trahisons; mylords et messieurs applaudiront sans doute, et peut-être enfin le peuple anglais se rappellera ce qu'il fut un jour, avant que l'illustre usurpateur lui redonnât le fléau de la royauté.

Voici le projet de décret que le comité vous présente :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de Salut public, décrète :

« Art. 1^{er}. L'armée de la République dirigée contre Toulon a bien mérité de la patrie.

« Art. 2. Il sera célébré dans toute l'étendue de la République une fête nationale, le 1^{er} décadi qui suivra dans chaque commune la publication du présent décret. La Convention nationale assistera tout entière à cette cérémonie civique.

« Art. 3. Les représentants du peuple près l'armée victorieuse à Toulon sont chargés de

recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la reprise de cette ville rebelle.

« Art. 4. Ils décerneront, au nom de la République, des récompenses aux braves citoyens de l'armée qui se sont fait remarquer par de grandes actions.

« Art. 5. Le nom de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

« Art. 6. Les maisons de l'intérieur de cette ville rebelle seront rasées. Il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et approvisionnements.

« Art. 7. La nouvelle de la prise de Toulon sera portée aux armées et aux départements par des courriers extraordinaires. »

Ce projet de décret est adopté.

Barère lit, et la Convention adopte l'adresse suivante :

Adresse de la Convention.

« Les armes de la République sont encore une fois triomphantes. Toulon, qui s'était lâchement vendu aux Anglais, vient d'être repris sur eux par une armée qui a reconquis cette ville rebelle, à la pointe de la baïonnette, et suppléé, par sa bravoure, à l'insuffisance du nombre. Soldats de la République, voilà l'exemple que vous offrez vos frères d'armes ! Permettez-vous que les satellites des tyrans souillent plus longtemps le sol de l'égalité ? La victoire n'est-elle pas toujours le prix de votre courage ? Frappez donc ; exterminatez donc de vils esclaves qui ont constamment pris la fuite, quand les enfants de la liberté ont voulu se mesurer avec eux. Déjà le lâche Anglais, battu sous les murs de Dunkerque et chassé de Toulon, est terrassé pour jamais. Les brigands de la Vendée, trois fois taillés en pièces en quinze jours, se trouvent cernés de toutes parts. Au Rhin, de nouveaux avantages ont en partie réparé les résultats d'anciennes trahisons qui ne laissent plus que Landau à secourir ; au Nord, Maubeuge est délivré. Soldats de la patrie, tant d'efforts et de succès sont votre ouvrage depuis trois mois ! Qu'attendez-vous pour terminer la campagne de la liberté par la ruine entière des tyrans ? Saisissez cette arme si terrible pour eux ; que, la baïonnette dans les reins, ils soient forcés de courir cacher leur honte dans leurs repaires ; et la France, délivrée de ses ennemis, vous devra à la fois le bonheur que lui promet l'affermissement de la liberté, et la gloire d'avoir triomphé de l'Europe entière. »

Le capitaine Fruler, venant de Constantinople et apportant des nouvelles de l'agent de la République, montant un vaisseau grec, rend compte des maux qu'il a éprouvés et du combat qui a eu lieu contre les Anglais, qui voulaient s'emparer du bâtiment, quoique neutre : il annonce que le bâtiment a échoué. La Convention décrète qu'il en sera donné un autre au capitaine grec, et nomme Fruler pour commander un vaisseau de la République, en qualité de capitaine (1).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 86.